



Taussac
— la —
Billière

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Du 17 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard VINCHES, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

CAUQUIL Christiane, CORBEIL Carine, MARTIN Mark, MAS Serge, ROUAUD Magali et VINCHES Bernard

Absent excusé : BOISSERON Samuel, BUTHION Patricia, CHAUVIN Fabienne, POUJOL Jean-Jacques

Madame Christiane CAUQUIL a été élu secrétaire

1 – Approbation du PV du Conseil Municipal du 17 février 2025

Le Procès-Verbal du précédent Conseil Municipal n'appelant pas de remarque est adopté à l'unanimité.

2 - Délibération n°2025-005 Participation à l'appel d'offres de renouvellement des contrats d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34)

Le Maire indique au Conseil Municipal que les contrats d'assurance couvrant les risques statutaires arrivent à échéance le 31 décembre prochain. Il indique que le CDG34 souhaite procéder à un appel d'offre en vue de leur renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition et autorise le Maire à donner mandat au CDG34 afin de lancer cet appel d'offre au nom de la commune.

3 – Délibération n°2025-006 Convention d'adhésion à la mission secrétaire général(e) de mairie itinérant(e) avec le DCG34

Le Maire informe le Conseil Municipal que le CDG34 a mis en place un service de remplacement de secrétaire de mairie à disposition des communes de moins de 2000 habitants en cas de besoin.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de souscrire à cette offre en regrettant le coût élevé de cette prestation mais qui peut être indispensable dans certains cas d'absence de longue durée.

La prestation est payante au nombre de jours d'utilisation (400€).

4 – Délibération n°2025-007 Demande de subvention au Département pour la réfection de la rue du Nord et de la Place de La Billière –

Le maire présente au Conseil Municipal le projet de la réfection en enrobé de la rue du Nord et de la place de l'ancienne école à La Billière pour un coût de 64 756 €.

Le Conseil Municipal après délibération décide d'inscrire cette dépense au budget 2025 et autorise le Maire à demander la subvention maximum au Conseil Départemental.

5 – Délibération n°2025-008 Demande de Fonds de Concours à Grand Orb pour la réfection de la toiture de l'église de Taussac et de l'agrandissement de la place de La Bourbouille

Le Maire présente le projet de réfection d'une partie de la toiture de l'église de Taussac pour 25 094€ HT et de l'agrandissement de la place de La Bourbouille pour 35 241€ HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'inscription de ces projets au prochain budget et autorise le Maire à solliciter un fonds de concours à Grand Orb à hauteur de 29 201€.

6 – Délibération n°2025-009 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur le Budget Communal et sur le Budget Eau et Assainissement.

Le maire présente au Conseil Municipal la demande de la trésorerie afin d'admettre en non-valeur des petites créances réputées irrécouvrables : 16,34€ sur le budget eau et assainissement et 6,85€ sur le budget communal.

Le Conseil Municipal valide cette demande.

7 – Vote du Compte Financier Unique, Budget Principal M57

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		309558,27		46 430,80	0,00	355 989,07
opérations de l'exercice	356 519,23	402 887,55	167 181,08	189 567,63	523 700,31	592 455,18
TOTAUX	356 519,23	712 445,82	167 181,08	235 998,43	523 700,31	948 444,25
Résultats de clôture		355 926,59		68 817,35		424 743,94
Restes à réaliser			69 743,00	69 353,15	69 743,00	69 353,15
TOTAUX CUMULES	0,00	355 926,59	69 743,00	138 170,50	69 743,00	494 097,09
RESULTATS DEFINITIFS		355 926,59		68 427,50		424 354,09

Christiane CAUQUIL, 1^{ère} Adjointe, préside le Conseil Municipal sur cette question et présente le CFU dressé par Bernard VINCHES Maire, qui quitte la séance.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le CFU du budget principal de la commune.

Le Maire présente au Conseil Municipal le tableau comparatif des résultats sur les 5 dernières années :

- Les charges de fonctionnement ont augmenté de 15% entre 2023 et 2024, principalement à cause de la forte augmentation des frais de l'école de Lamalou et de l'opération d'archivage réalisée.
 - Les recettes de fonctionnement sont quasi stables à +1% bien que la revalorisation des bases fiscales par l'administration ait permis une augmentation de produit fiscal de 6 000€ et une augmentation des dotations de 8 000€, cette hausse ayant été compensée par une baisse de 10 000€ sur les droits de mutations pour la 2^{ème} année consécutive, baisse liée à la crise immobilière.
 - La capacité d'autofinancement est en baisse de 35 000€, conséquence du résultat de l'exercice.
- L'endettement est faible : 10 289€ de restant dû.

Au niveau de l'investissement, les principales dépenses concernent la démolition et consolidation de la ruine à La Bourbouille : 65 926€, la réfection de la toiture de l'ancienne école de Taussac : 25 700€, la réfection du chemin de la Plaine à La Bourbouille : 20 115€.

Les recettes principales sont représentées par des subventions : 43 309€, de la récupération de TVA : 14 749€, de Taxe d'Aménagement : 9 715€, de la vente d'un terrain à La Bourbouille : 61 000€ et d'un virement de la section de fonctionnement pour 60 794€.

Le CFU du budget principal M57 est validé à l'unanimité.

8 – Affectation du résultat du CFU Budget Principal M57

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024 en adoptant le CFU qui fait apparaître :

- Un solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement pour 68 817,35€
- Un résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement pour 355 926,59€
- Des restes à réaliser de 69 743€ en dépenses et de 69 353,15€ en recettes.

Le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal.

Compte tenu de l'absence de besoin de la section d'investissement, le Maire propose d'affecter la totalité de l'excédent cumulé, soit 355 926,59€ en résultat de fonctionnement reporté sur le budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

9 – Vote du Compte Financier Unique, Budget annexe M49 « Eau et Assainissement »

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		36097,50		98,79		36 196,29
opérations de l'exercice	111 968,10	112 898,87	103 859,16	123 533,91	215 827,26	236 432,78
TOTAUX	111 968,10	148 996,37	103 859,16	123 632,70	215 827,26	272 629,07
Résultats de clôture		37 028,27		19 773,54		56 801,81
Restes à réaliser			286 142,40	241 520,00	286 142,40	241 520,00
TOTAUX CUMULES		37 028,27	286 142,40	261 293,54	286 142,40	298 321,81
RESULTATS DEFINITIFS		37 028,27	24 848,86			12 179,41

Christiane CAUQUIL, 1^{ère} Adjointe, préside le Conseil Municipal sur cette question et présente le CFU dressé par le Maire qui quitte la séance.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le CFU du budget annexe « Eau et Assainissement ».

Le Maire présente au Conseil Municipal le tableau comparatif des résultats sur les 5 dernières années :

- Les dépenses d'exploitation progressent régulièrement +5,5% en 2024 sur 2023, notamment les amortissements des immobilisations +6 100€ et l'entretien des réseaux +1 600€.
- Les recettes d'exploitation baissent également de 2% en 2024 conséquence de la baisse de la consommation d'eau -5 000€.
- Le résultat d'exploitation est juste équilibré sur l'exercice 2024 : +931€. À noter que les frais du personnel liés à l'exploitation de ce service sont supportés par le budget principal.
- L'endettement sur ce budget s'élève à 242 895€ au 31.12.2024.

Au niveau de l'investissement, les principales dépenses sont principalement : la réfection du réseau sur le chemin de la Plaine à La Bourbouille : 20 306€, la reprise du réseau des EU dans le ruisseau du Combaret à L'Horte : 11 986€ et des travaux de préparations de la STEP à La Sesquière : 13 113€.

Les recettes d'investissement sont représentées par des subventions : 21226€ et de la récupération de TVA pour 31 161€.

Le CFU du budget M46 Eau et Assainissement est validé à l'unanimité.

10 – Affectation du résultat du CFU Budget annexe M49 « Eau et Assainissement »

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024 en adoptant le CFU qui fait apparaître :

- Un solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement pour 19 773,54€
- Un résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement pour 37 028,27€
- Des restes à réaliser pour 286 142,40€ en dépenses et 241 520€ en recettes. Donc, un besoin net de la section d'investissement de 24 848,86€.

L'affectation des résultats doit être validé par le Conseil Municipal. Le Maire propose l'affectation suivante :

- Réserve d'investissement reporté : 24 848,86€
- Résultat de fonctionnement reporté : 12 179,41€

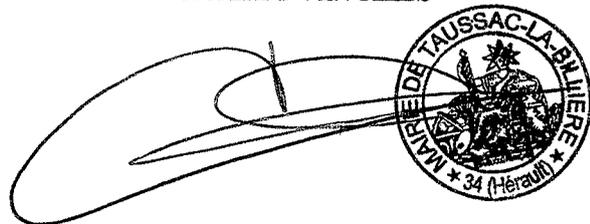
Le Conseil Municipal valide cette affectation à l'unanimité.

11 – Questions diverses :

- Serge MAS, adjoint aux travaux, fait le point sur les réalisations essentiellement le commencement sur des travaux de la STEP de La Sesquière encore une fois retardé par le bureau d'étude. Également une solution doit être trouvée pour étancher les UV du bassin de l'Horte qui grillent par trop d'humidité.
- Le Maire est autorisé à signer une convention avec ENEDIS afin de les autoriser à déplacer le transformateur des Cambous sur une parcelle communale.
- Le Conseil Municipal décide de maintenir la commune dans les tarifs réglementés d'EDF pour la période 2026 – 2028.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 19h30.

Le Maire
Bernard VINCHES

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central coat of arms with a crown on top, surrounded by the text 'MAIRIE TAUSSAC-LA-BRIERE' and '34 (Hérault)' at the bottom.

